



Lettre d'information de la FRAP n° 2

avril 2026

ACTUALITÉS

Le Ministère de la Culture vient de mettre en ligne sa liste annuelle des chantiers ouverts à participation pour cet été : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/archeologie/ressources-documentaires/introduction-a-l-archeologie/la-liste-fouiller-en-benevole-ou-visiter-un-chantier-archeologique>

Cette liste sera actualisée toutes les semaines : pensez bien à la revoir régulièrement si vous êtes à la recherche d'une place ou à conseiller à vous étudiant·es de le faire.

N'hésitez pas non plus à leur conseiller de consulter notre page « [Bien candidater à un chantier](#) ».

ENQUÊTES & GROUPES DE TRAVAIL

En prévision des chantiers estivaux, pensez également à compléter ou faire compléter :

- pour les responsables d'opération, notre enquête sur le **nombre de chantiers annuels**, données qui viendront enrichir la base de données visant à dresser l'état des lieux de l'archéologie programmée en France,
- pour les responsables d'opération et les étudiant·es, notre enquête sur le **nombre de candidatures** reçues ou déposées permet de quantifier la pression existant sur les places offertes.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Ministère de la Culture a pour projet de modifier les **normes des rapports d'opérations** (prospections, sondages, fouilles, etc.) afin de les harmoniser entre les différentes régions et d'en standardiser en partie le contenu. Un travail similaire a été finalisé en 2025 [pour les opérations préventives](#).

L'idée est évidemment bonne et la FRAP soutient une telle démarche. Lors de discussions préalables avec la sous-direction de l'archéologie (SDA) du Ministère de la Culture, il avait d'ailleurs été proposé que la FRAP serait associée à ces réflexions. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et les normes qui commencent à être testées dans plusieurs régions sont contre-productives. La démarche actuelle vise simplement à appliquer les mêmes exigences entre opérations préventives et programmées, en particulier pour ce qui concerne les divers inventaires. Or, au contraire des opérations préventives qui disposent de moyens, de personnels et de temps pour formaliser ces rapports, ce n'est absolument pas le cas des opérations programmées.

Par ailleurs, les membres de la FRAP témoignent d'une application discutable de ces normes qui sont exigées dans certaines régions ou de manière aléatoire au sein d'une même région.

Nous avons donc décidé de lancer une enquête auprès de tous les responsables d'opérations afin de documenter ces nouvelles exigences des SRA. [Le questionnaire à remplir se trouve ici](#).

Pour des raisons évidentes de contrôle de la fiabilité des données, il est demandé aux répondants de s'identifier nommément, étant entendu que tous les résultats seront bien évidemment anonymisés.

Merci également à tou·te·s de contribuer à la diffusion de ce questionnaire le plus largement possible.

SITE INTERNET

Notre [site internet](#) est actuellement en cours de refonte : nous vous prions de nous excuser des éventuels désagréments de navigation ou d'affichage.

ADHÉSION

Vous pouvez adhérer via le lien suivant <https://frap-archeo-prog.org/adherer/>

**Pour que notre fédération soit pérenne et force de proposition,
rejoignez-la et faites adhérer vos collègues, étudiant·es et ami·es !**

À bientôt !

~~~~~

Si ce n'est déjà fait, abonnez-vous à notre **lettre d'information** : <https://groupes.renater.fr/sympa/subscribe/frap>

### INFORMATIONS LÉGALES

La FRAP est une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1910 et le décret du 16 août 1901, créée le 27 avril 2022.

#### **Siège social :**

Fédération de la Recherche Archéologique Programmée  
15, rue des Halles  
F – 75001 PARIS

#### **Contact par courriel recommandé**

[contact@frap-archeo-prog.org](mailto:contact@frap-archeo-prog.org)

RNA : W751265008  
SIRET : 91399880300013  
APE : 9499Z